

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : ECIV_AR20240410

Objet : Délégation de fonction d'Officier d'état-civil à un Conseiller Municipal

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence du Maire et des Adjointes pour la célébration des mariages,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Jacqueline PALLUY, Conseillère Municipale de la Ville de Bron, est déléguée pour exercer les fonctions d'Officier d'état civil pour la célébration des mariages ayant lieu :

Le samedi 13 avril 2024

- à 11H00 : Mohammed Amine GOUIZA et Maryam HAKKAK

Le jeudi 25 avril 2024

- à 11H00 : Ilyas YESIL et Melissa KARABULUT

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,